RD 923 – Aménagement entre Ancenis et le Maine-et-Loire
Section « Le Houx » – « Sainte Anne », Déviation de la « Loirière »
Communes de Mésanger et Pouillé-les-Côteaux

Comparaison des variantes

➔ Rappel

L'aménagement entre Ancenis et la limite du Maine-et-Loire, représentant un linéaire de 12 km, a été déclaré d'utilité publique le 12 janvier 2001, puis prorogé le 29 décembre 2005.

La réalisation a été scindée en 4 tranches fonctionnelles :
- section 1 : giratoire de l'Aéropole (Ancenis) – carrefour du Houx (Mésanger) mise en service fin 2013 ;
- section 2 : Le Houx – Sainte Anne (Mésanger), comprenant la traversée du hameau de « La Loirière »;
- section 3 : Sainte Anne – La Régéserie (RD 878 Pouillé-les-Coteaux) mise en service en mai 2010 ;
- section 4 : « La Régéserie » (RD 878) – limite du Maine-et-Loire (Maumusson), mise en service en mars 2015.

Le projet déclaré d'utilité publique intégrait un aménagement sur place dans la traversée du village de « La Loirière » qui n'a donné lieu à aucun travaux, En effet, le Département a décidé en 2018 de réexaminer, suite à l'opposition des riverains, le parti d'aménagement de la RD 923 au droit de ce village.

➔ Le projet déclaré d'utilité publique

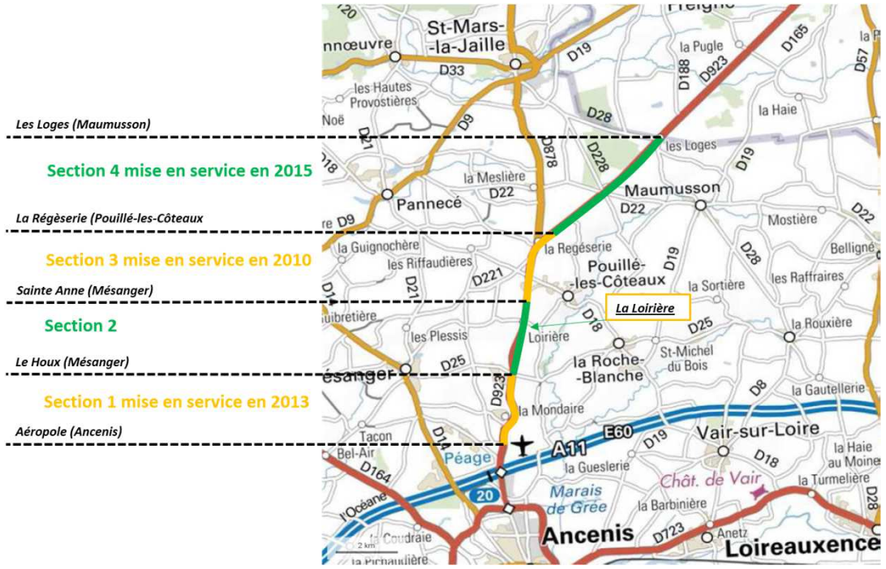

➔ La comparaison des variantes

Thèmes	Situation de référence (état actuel)		Solution DUP		Variantes 1 (giratoire Nord) 1A : giratoire entre La Loirière et Belle Issue 1B : giratoire au nord de La Loirière		Variantes 2 (giratoire intermédiaire) 2A : accès à La Loirière par VC 212 2B : accès à La Loirière au nord VC 212 2C : accès à La Loirière au sud VC 212		Variante 3 (giratoire Sud)	
Milieu naturel	Pollution des eaux pluviales accentuée du fait de l'augmentation du trafic	(-)	Impacts sur haies uniquement	(o)	Emprise limitée sur un milieu naturel et une zone humide	(-)	Emprise plus importante sur un milieu naturel et une zone humide (giratoire pour 2A, 2B, 2C et voie de liaison pour 2B)	(--)	Emprise limitée sur un milieu naturel et une zone humide	(-)
Agriculture	Situation inchangée		Emprise sur parcelles agricoles (*) 69 400 m²	(--)	Emprise sur parcelles agricoles (*) 1A : 69 400 m² 1B : 64 700 m²	(--)	Emprise sur parcelles agricoles (*) 2A/2B : 63 500 m² 2C : 64 000 m²	(--)	Emprise sur parcelles agricoles (*) 66 650 m²	(--)
Paysage	Situation inchangée		Coupure visuelle en partie sud	(-)	Nouvelle coupure visuelle	(--)	Nouvelle coupure visuelle	(--)	Nouvelle coupure visuelle	(--)
Urbanisme Habitat Cadre de vie	Nuisances et effet de coupure du village renforcés du fait de l'augmentation du trafic	(--)	Hameau coupé en deux Protections phoniques difficiles à mettre en œuvre	(--)	Hameau réunifié Nuisances phoniques réduites pour l'ensemble des habitations de la Loirière (tracé décalé et protection par merlon)	(++)	Hameau réunifié Nuisances phoniques réduites pour l'ensemble des habitations de la Loirière (tracé décalé et protection par merlon)	(++)	Hameau réunifié Nuisances phoniques réduites pour l'ensemble des habitations de la Loirière (tracé décalé et protection par merlon)	(++)
Géométrie, confort et sécurité	Sécurité dégradée du fait de l'augmentation du trafic associée à une géométrie défavorable	(--)	Géométrie conforme, sécurité améliorée (accès directs supprimés et TAG), vitesse limitée	(+)	Géométrie conforme, sécurité améliorée (accès directs supprimés et carrefour giratoire)	(++)	Géométrie conforme, sécurité améliorée (accès directs supprimés et carrefour giratoire)	(++)	Géométrie conforme, sécurité améliorée (accès directs supprimés et carrefour giratoire)	(++)
Echanges, dessertes locales	Difficultées dans les échanges et les accès riverains accentuées du fait de l'augmentation du trafic	(--)	Echanges sécurisés par TAG voies de dessertes 3 km	(+)	Echanges sécurisés par giratoire accès à La Loirière excentré pour 1A, plus proche pour 1B voies de desserte 1,94 km	(++)	Echanges sécurisés par giratoire accès à La Loirière central impact sur prairie pour 2B et sur jardin pour 2C, impact sur bati pour 2A voies de desserte 1,96 km	(++)	Echanges sécurisés par giratoire Accès à La Loirière proche, desserte "Belle Issue est" difficile voies de desserte 1,79 km	(++)
Coût global section 2 (valeur 2014)	Situation inchangée		6,4 M€		7,5 M€					
Conditions d'exploitation sous chantier	Situation inchangée		Réalisation sous circulation	(---)	Réalisation facilitée (hors circulation)	(-)	Réalisation facilitée (hors circulation)	(-)	Réalisation facilitée (hors circulation)	(-)

(*) non compris emprises des bassins d'assainissement et des mesures compensatoires

(+ + +)
(++)
(+)
0
(-)
(--)
(---)

Le code couleur permet la comparaison thématique par thématique, il ne préjuge pas de l'importance qui pourra etre donnée à chacun des critères
Le tableau de synthèse donne une vision globale du postionnement de chaque variante sur chacune des thématiques, sans pondération de celles-ci

➔ L'historique du projet

- 19 juin au 21 juillet 2000 : enquête sur l'utilité publique du projet global. Pétition déposée par les riverains de « La Loirière » demandant une déviation ;
- Avis favorable du commissaire enquêteur sur l'ensemble du projet avec un aménagement sur place à « La Loirière », déclaration d'utilité publique prononcée le 12 janvier 2001 ;
- Juin 2008 : enquête parcellaire. Nouvelle pétition déposée par les riverains de « La Loirière » ;
- 6 novembre 2008 : délibération du conseil municipal demandant l'examen d'une modification de l'aménagement au droit de « La Loirière ». Demande acceptée par le Département ;
- 25 mars 2009 : approbation par le Département d'un dossier d'études préliminaires de déviation de « La Loirière » proposant 3 variantes d'aménagement.

➔ Les exploitations agricoles

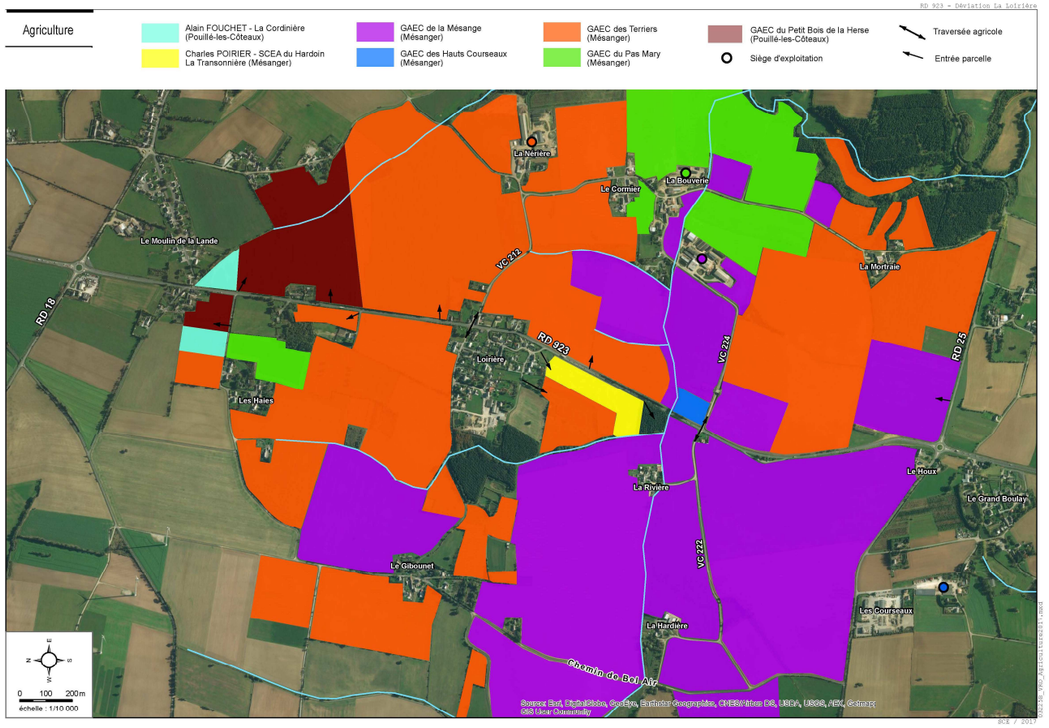

➔ Le planning prévisionnel des études et travaux

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nouvelle phase de concertation avec la population locale		X					
Approbation du tracé privilégié par les communes et le Département		■					
Elaboration des dossiers réglementaires et de l'avant-projet		■	■				
Enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et enquête parcellaire				X			
Acquisitions foncières amiables				■	■		
Travaux (archéologie, réseaux, chaussées...)					■	■	■
Mise en service							X

Planning ne prenant en compte que des acquisitions amiables (sinon 2 années de décalage)

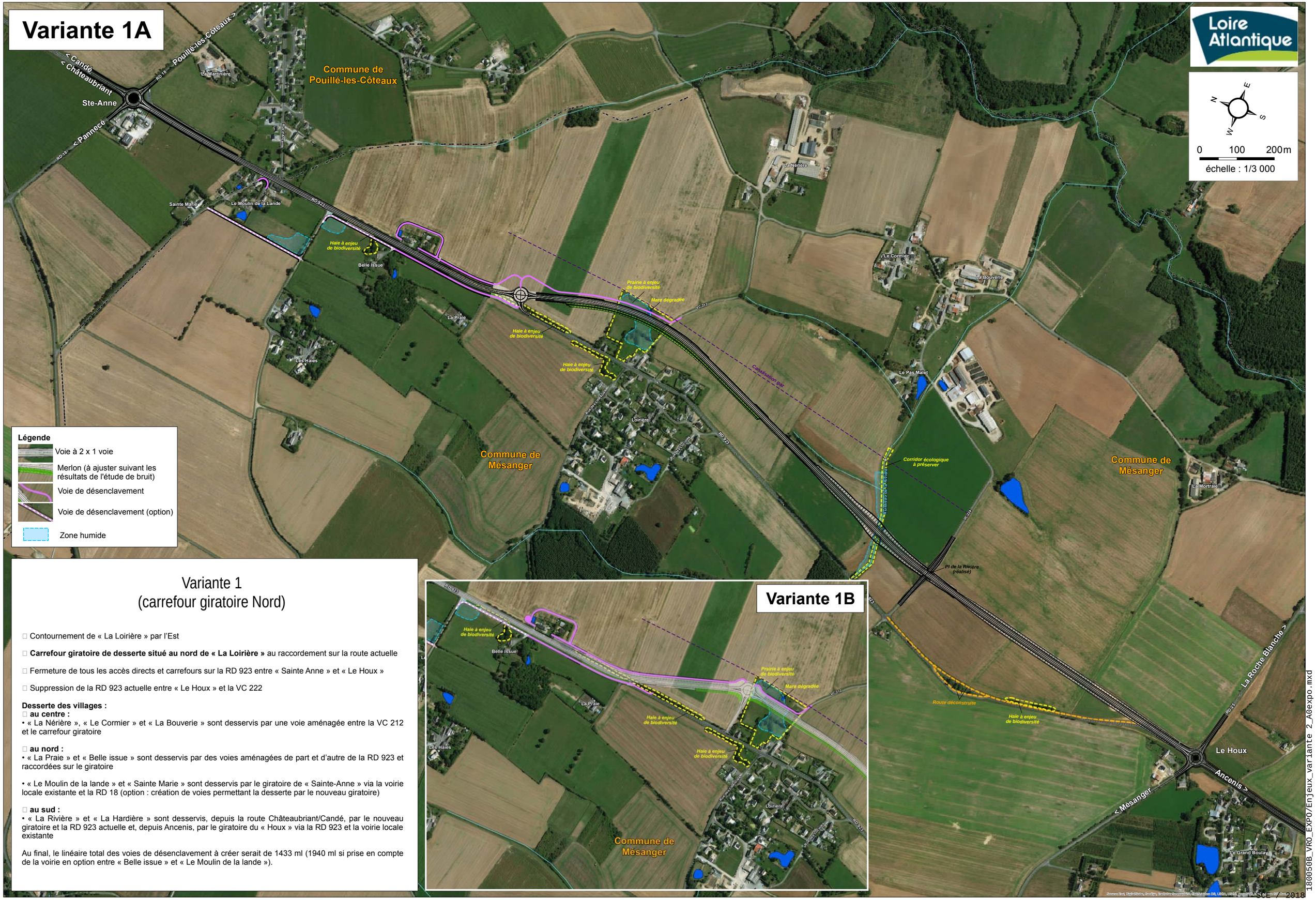

Variante 1
(carrefour giratoire Nord)

- Contournement de « La Loirière » par l'Est
- **Carrefour giratoire de desserte situé au nord de « La Loirière »** au raccordement sur la route actuelle
- Fermeture de tous les accès directs et carrefours sur la RD 923 entre « Sainte Anne » et « Le Houx »
- Suppression de la RD 923 actuelle entre « Le Houx » et la VC 222

Desserte des villages :

- **au centre :**
  • « La Nérière », « Le Cormier » et « La Bouverie » sont desservis par une voie aménagée entre la VC 212 et le carrefour giratoire
- **au nord :**
  • « La Praie » et « Belle issue » sont desservis par des voies aménagées de part et d'autre de la RD 923 et raccordées sur le giratoire

  • « Le Moulin de la lande » et « Sainte Marie » sont desservis par le giratoire de « Sainte-Anne » via la voirie locale existante et la RD 18 (option : création de voies permettant la desserte par le nouveau giratoire)
- **au sud :**
  • « La Rivière » et « La Hardière » sont desservis, depuis la route Châteaubriant/Candé, par le nouveau giratoire et la RD 923 actuelle et, depuis Ancenis, par le giratoire du « Houx » via la RD 923 et la voirie locale existante

Au final, le linéaire total des voies de désenclavement à créer serait de 1433 ml (1940 ml si prise en compte de la voirie en option entre « Belle issue » et « Le Moulin de la lande »).

180050B_VRO_EXPO/Enjeux_variante 2_A0expo.mxd

SCE / 2018

Variante 2

Loire Atlantique

0 100 200m
échelle : 1/3 000

Légende
- Voie à 2 x 1 voie
- Merlon (à ajuster suivant les résultats de l'étude de bruit)
- Voie de désenclavement
- Voie de désenclavement (option)
- Zone humide

Variante 2
(carrefour giratoire intermédiaire)

- Contournement de « La Loirière » par l'Est

- **Carrefour giratoire de desserte situé au droit de « La Loirière » sur la VC 212**
  - variante 2A : desserte de « La Loirière » par la VC 212 actuelle
  - variante 2B : desserte de « La Loirière » par une nouvelle voie réalisée au nord du bâti sur une prairie
  - variante 2C : desserte de « La Loirière » par une nouvelle voie réalisée au sud du bâti sur un jardin

- Fermeture de tous les accès directs et carrefours sur la RD 923 entre « Sainte Anne » et « Le Houx »

- Suppression de la RD 923 actuelle entre « Le Houx » et la VC 222

Desserte des villages :

- **au centre :**
  - « La Nérière », « Le Cormier » et « La Bouverie » sont desservis directement par le giratoire

- **au nord :**
  - « La Praie » et « Belle issue » sont desservis par des voies aménagées de part et d'autre de la RD 923 et raccordées sur le giratoire
  - « Le Moulin de la lande » et « Sainte Marie » sont desservis par le giratoire de « Sainte-Anne » via la voirie locale existante et la RD 18 (option : création de voies permettant la desserte par le nouveau giratoire)

- **au sud :**
  - « La Rivière » et « La Hardière » sont desservis, depuis la route Châteaubriant/Candé, par le nouveau giratoire et la RD 923 actuelle et, depuis Ancenis, par le giratoire du « Houx » via la RD 923 et la voirie locale existante

Au final, le linéaire total des voies de désenclavement à créer serait de 1459 ml (1958 ml si prise en compte de la voirie en option entre « Belle issue » et « Le Moulin de la lande »).

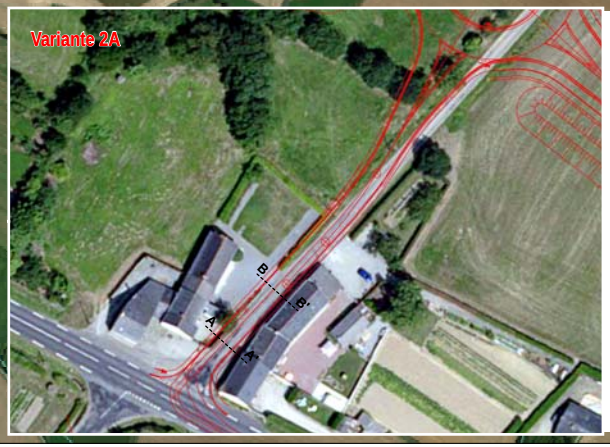

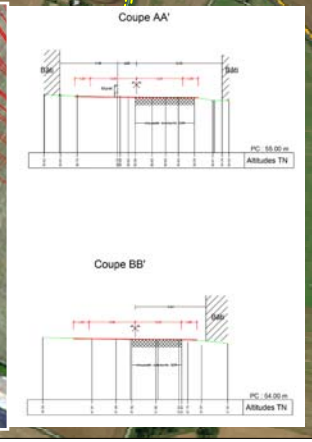

Variante 3

Loire Atlantique

0 100 200m
échelle : 1/3 000

Légende

- Voie à 2 x 1 voie
- Merlon (à ajuster suivant les résultats de l'étude de bruit)
- Voie de désenclavement
- Voie de désenclavement (option)
- Zone humide

Variante 3
(giratoire sud)

- Contournement de « La Loirière » par l'Est
- **Carrefour giratoire de desserte situé au sud de la VC 212** et barreau de liaison avec la route actuelle
- Fermeture de tous les accès directs et carrefours sur la RD 923 entre « Sainte Anne » et « Le Houx »
- Suppression de la RD 923 actuelle entre « Le Houx » et la VC 222

Desserte des villages :

- **au centre :**
  • « La Nérière », « Le Cormier » et « La Bouverie » sont desservis par une voie aménagée entre la VC 212 et le carrefour giratoire

- **au nord :**
  • « La Praie » et « Belle issue » sont desservis par des voies aménagées de part et d'autre de la RD 923 et permettant de rejoindre côté Est le giratoire de « Sainte Anne » et côté ouest le giratoire nouveau, via la voirie locale existante

  • « Le Moulin de la lande » et « Sainte Marie » sont desservis par le giratoire de « Sainte-Anne » via la voirie locale existante et la RD 18 (option : création de voies permettant la desserte par le nouveau giratoire)

- **au sud :**
  • « La Rivière » et « La Hardière » sont desservis, depuis la route Châteaubriant/Candé, par le nouveau giratoire et la RD 923 actuelle et, depuis Ancenis, par le giratoire du « Houx » via la RD 923 et la voirie locale existante

Au final, le linéaire total des voies de désenclavement à créer serait de 1284 ml (1792 ml si prise en compte de la voirie en option entre « Belle issue » et « Le Moulin de la lande »).

TABLEAU COMPARATIF

Thèmes	Situation de référence (état actuel)		Solution DUP		Variantes 1 (giratoire Nord) 1A : giratoire entre La Loirière et Belle Issue 1B : giratoire au nord de La Loirière		Variantes 2 (giratoire intermédiaire) 2A : accès à La Loirière par VC 212 2B : accès à La Loirière au nord VC 212 2C : accès à La Loirière au sud VC 212		Variante 3 (giratoire Sud)	
Milieu naturel	Pollution des eaux pluviales accentuée du fait de l'augmentation du trafic	**(-)**	Impacts sur haies uniquement	**(o)**	Emprise limitée sur un milieu naturel et une zone humide	**(-)**	Emprise plus importante sur un milieu naturel et une zone humide (giratoire pour 2A, 2B, 2C et voie de liaison pour 2B)	**(- -)**	Emprise limitée sur un milieu naturel et une zone humide	**(-)**
Agriculture	Situation inchangée		Emprise sur parcelles agricoles (*) 69 400 m²	**(- -)**	Emprise sur parcelles agricoles (*) 1A : 69 400 m² 1B : 64 700 m²	**(- -)**	Emprise sur parcelles agricoles (*) 2A/2B : 63 500 m² 2C : 64 000 m²	**(- -)**	Emprise sur parcelles agricoles (*) 66 650 m²	**(- -)**
Paysage	Situation inchangée		Coupure visuelle en partie sud	**(-)**	Nouvelle coupure visuelle	**(- -)**	Nouvelle coupure visuelle	**(- -)**	Nouvelle coupure visuelle	**(- -)**
Urbanisme Habitat Cadre de vie	Nuisances et effet de coupure du village renforcés du fait de l'augmentation du trafic	**(- -)**	Hameau coupé en deux Protections phoniques difficiles à mettre en œuvre	**(- -)**	Hameau réunifié Nuisances phoniques réduites pour l'ensemble des habitations de la Loirière (tracé décalé et protection par merlon)	**(+ +)**	Hameau réunifié Nuisances phoniques réduites pour l'ensemble des habitations de la Loirière (tracé décalé et protection par merlon)	**(+ +)**	Hameau réunifié Nuisances phoniques réduites pour l'ensemble des habitations de la Loirière (tracé décalé et protection par merlon)	**(+ +)**
Géométrie, confort et sécurité	Sécurité dégradée du fait de l'augmentation du trafic associée à une géométrie défavorable	**(- -)**	Géométrie conforme, sécurité améliorée (accès directs supprimés et TAG), vitesse limitée	**(+)**	Géométrie conforme, sécurité améliorée (accès directs supprimés et carrefour giratoire)	**(+ + +)**	Géométrie conforme, sécurité améliorée (accès directs supprimés et carrefour giratoire)	**(+ + +)**	Géométrie conforme, sécurité améliorée (accès directs supprimés et carrefour giratoire)	**(+ + +)**
Echanges, dessertes locales	Difficultées dans les échanges et les acces riverains accentuées du fait de l'augmentation du trafic	**(- -)**	Echanges sécurisés par TAG voies de dessertes 3 km	**(+)**	Echanges sécurisés par giratoire accés à La Loirière excentré pour 1A, plus proche pour 1B voies de desserte 1,94 km	**(+ +)**	Echanges sécurisés par giratoire accés à La Loirière central impact sur prairie pour 2B et sur jardin pour 2C, impact sur bati pour 2A voies de desserte 1,96 km	**(+ +)**	Echanges sécurisés par giratoire Accés à La Loirière proche, desserte "Belle Issue est" difficile voies de desserte 1,79 km	**(+ +)**
Coût global section 2 (valeur 2014)	Situation inchangée		6,4 M€		7,5 M€					
Conditions d'exploitation sous chantier	Situation inchangée		Réalisation sous circulation	**(- - -)**	Réalisation facilitée (hors circulation)	**(-)**	Réalisation facilitée (hors circulation)	**(-)**	Réalisation facilitée (hors circulation)	**(-)**

(*) non compris emprises des bassins d'assainissement et des mesures compensatoires

(+ + +)
(+ +)
(+)
0
(-)
(- -)
(- - -)

Le code couleur permet la comparaison thématique par thématique, Il ne préjuge pas de l'importance qui pourra etre donnée à chacun des critères
Le tableau de synthèse donne une vision globale du postionnement de chaque variante sur chacune des thématiques, sans pondération de celles-ci